

CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Nombre de présents :

19

Jeudi 8 Novembre 2018

• Quorum :

14

Ordre du jour :

① Installation du Conseil d'Administration et mise en place des différentes instances ; commission permanente, Conseil de Discipline, Conseil de la vie lycéenne, comité Hygiène et sécurité, comité éducation santé et citoyenneté et Commission d'appel d'offres.

② Présentation du Règlement intérieur du Conseil d'Administration (vote).M.VENIANT

③ Point sur la rentrée 2018 : Mme MOCHON

④ Point d'actualité sur la réforme du Lycée et la présentation de la 1^{er} étape de la préparation de Rentrée 2019-2020 : M.VENIANT

⑤ Point d'étape sur le thème de l'orientation : les grandes lignes M.MINIER

⑥ Présentation des tarifs pour l'année 2019 (vote).Mme DOMENGE

⑦ Echancier des dates de prélèvements pour 2019(vote).Mme DOMENGE

⑧ Présentation des critères d'attribution des fonds sociaux et caisse de solidarité Mme DOMENGE

⑨ Contrats et Conventions (vote). Mme DOMENGE

⑩ Sorties d'inventaire (vote).Mme DOMENGE

11 Définition des durées d'amortissement (vote).Mme DOMENGE

12 Point sur la restructuration : M.VENIANT

Administration

Secrétaire séance	NOM/Prénom	FONCTION	Présent	Excusé	Absent
21/09/2017	VENIANT Jean-Régis	Proviseur	X		
	MINIER Ronan	Proviseur-Adjoint	X		
	CHAPUT Maryvonne	Directrice des services Agent Comptable	X		
	ZURELL Norbert remplacé par BARBET Danièle	Conseiller Principal d'Éducation	X		

Personnalités

	BERGÉ Mathieu	Représentant le Conseil Régional		X	
	DERVILLE Sandrine	Représentant le Conseil Régional			
	MARTIN-DOLHAGARAY Christine	Représentant la Communauté BAB			
	TAIEB Valérie	Représentant la Municipalité		X	
	-----	Personnalité qualifiée			

Personnels d'enseignement, de direction, d'Éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation

	DESCHAMPS Laurent	SNES-FSU	X		
	DE MULDER Valérie		X		
	ROSSIGNOL Isabelle		X		
	RICCI Lucile		X		
	JEAULT Jean-Michel	SE-UNSA, SGEN CFDT	X		
	LUCU PASCAL		X		
	ETCHEGOIN Joël		X		

Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service

	GEST Jocelyne	Liste sans étiquette	X		
	LECUNA Eric		X		
	POZO Pierre		X		

Parents d'Élèves

	AVELLAN Emmanuelle	FCPE		X	
	COIFFARD Christophe		X		
	FAUP Pascale		X		
	GELLE Sylvie				
	MONTAU Valérie		X		

Elèves

	GOURGAND Noham	TES3	X		
	PLANTE Maïka	2de10			
	FOIXET Cilia	1L2	X		
	GARACOTCHE Tabata	TES2	X		
	CASAMAYOU Johanna	TS6	X		

Secrétariat de séance : Madame GEST Jocelyne

Approbation des deux PV des CA précédents :

- 26 juin 2018

- Nombre de votants : 19

- voix pour 17 ■■ contre 0 ■■ abstention 2

- 27 sept 2018

- Nombre de votants : 19

voix pour 17 ■■ contre 0 ■■ abstention 2

La séance commence avec :

Vote de l'Ordre du jour : pas de modifications apportées et pas de questions diverses

*Arrivée à 18 h 30 de Madame FAUP. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

voix pour 20 ■■ contre 0 ■■ abstention 0

1 Installation du Conseil d'Administration et mise en place des différentes instances ; Commission permanente, Conseil de Discipline, Conseil de la vie lycéenne, comité Hygiène et sécurité, comité éducation santé et citoyenneté et commission d'appel d'offres. M.VENIANT

La composition des différentes instances sera jointe au PV du CA. **Voir Annexe n° 1**

Conseil d'Administration :

La composition fondée sur le principe de représentation tripartite

- 1/3 de représentants des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées (membres de droit) ;
- 1/3 de représentants des personnels enseignants, d'éducation et des différents services (membres élus) ;
- 1/3 de représentants des élèves et parents (membres élus).

Les missions :

En qualité d'organe délibératif de l'établissement, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement :

- fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements
- adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectif, le règlement intérieur de l'établissement, le budget et le compte financier de l'établissement le règlement intérieur de l'établissement, son budget
- délibère chaque année sur le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement

Commission permanente : elle est allégée, mais respecte la représentation tripartite du CA :

La commission permanente instruit les questions soumises à l'examen du conseil d'administration.

Le conseil de discipline : Le conseil de discipline de l'établissement est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes.

La commission hygiène et sécurité : CHS : Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Le conseil de la vie lycéenne : CVL

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne exerce les attributions suivantes :

– il formule des propositions sur la formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds lycéens ;

– il est obligatoirement consulté :

• sur les questions relatives aux principes généraux de l'organisation des études, sur l'organisation du temps scolaire, sur l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, ainsi que sur les questions de restauration et d'internat ;

• sur les modalités générales de l'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé, des dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation, du soutien et de l'aide aux élèves, des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers et sur l'information relative à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles ;

• sur la santé, l'hygiène et la sécurité, sur l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne et sur l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne se réunit, sur convocation du chef d'établissement, avant chaque séance ordinaire du conseil d'administration. Il est, en outre réuni en séance ordinaire à la demande de la moitié des membres du CVL.

Le comité éducation à la santé et à la citoyenneté : CESC

Le CESC constitue pour ces missions une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement . Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique de l'établissement.

Ainsi, la dynamique du CESC vient renforcer efficacement le rôle éducatif de chaque collègue, lycée, Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) :

– il contribue à l'éducation à la citoyenneté;

– il prépare le plan de prévention de la violence ;

– il propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;

– il définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est réuni à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande du conseil d'administration.

**Arrivée de GARACOTCHE Tabata à 18h45*

Commission d'appel d'offre : CAO

Nombre de votants : 21

*voix pour 21 ** contre 0 ** abstention 0*

② Présentation du Règlement intérieur du Conseil d'Administration (vote).M.VENIANT

Pas de remarques sur la proposition de règlement intérieur. **Voir Annexe N°2**

Nombre de votants : 21

*voix pour 21 ** contre 0 ** abstention 0*

③ Point sur la rentrée 2018 : Mme MOCHON

En Seconde : 14 divisions

490 élèves affectés, à la rentrée, 487 élèves étaient inscrits en Seconde, mais actuellement, ils ne sont plus que 479.

On note une petite érosion des effectifs en ce début d'année : dans les explications :

- des changements vers des établissements publics ou privés,
- des élèves inscrits à Cassin qui ne se sont pas présentés
- réorientation vers un Bac Pro : heureusement qu'un seul cas.

Les effectifs par classe :

1 classe à 36 / 6 classes à 35 / 5 classes à 34 / 1 classe à 33 / 1 classe à 31

Même s'il y a eu une volonté d'équilibrer les classes aujourd'hui avec certains départs il y a un petit déséquilibre au niveau de certaines classes.

La composition du groupe classe se fait en lien avec le choix des enseignements d'exploration pour limiter au maximum les barrettes (les alignements de cours pour des élèves issus de groupes classes différents) au moment de la construction de l'emploi du temps.

En Première : 13 divisions

416 élèves ce qui représente une augmentation par rapport à l'année 2017/2018 (environ 400 élèves)

109 élèves en 1ES soit 3 classes ½

88 élèves en 1L soit 2 classes 1/2

219 élèves en 1S soit 7 classes

Les effectifs sont complets en 1L avec 2 classes à 35 et ½ division à 18, qui est regroupée avec la ½ division de 1ES à 17.

On note une légère baisse des effectifs en 1ES (112 en 2017-2018)

En 1S, les effectifs ont progressé par rapport à 2017-2018 passant de 204 élèves à 219 ce qui nous a permis de passer de 6 à 7 classes. Ainsi, pour 2018-2019, nous avons deux « petites » classes à 24 élèves maximum et 5 classes à 35 (maximum).

En Terminale : 13 divisions

La structure est la même qu'en Première avec 411 élèves :

3 classes ½ en TES pour 115 élèves

2 classes ½ en TL pour 84 élèves

7 classes en TS pour 212 élèves

Que ce soit en Première ou en Terminale S, le choix a été fait de constituer 2 « petites » classes à 24 élèves et 5 classes à 35 pour éviter d'avoir 6 classes à 35 et devoir intégrer les élèves au-delà du 210^{ème} dans une classe où on aurait eu des élèves de ES, L et S.

Pour la partie du secondaire, nous avons donc 1306 élèves

En BTS : 94 étudiants

48 étudiants en 1^{ère} année (24 Exploit. 12 Son, 12 Montage)

46 étudiants en 2^{ème} année (22 Exploit. 12 Son, 12 Montage)

En CPGE : 173 étudiants

93 en 1^{ère} année : 46 en EC1 et 47 en PCSI

80 en 2^{ème} année : 36 en EC2 et 44 en PC

EFFECTIFS RENTREE 2018 : 1573 élèves (stabilité parfaite 1573 en 2017-2018)

4 Point d'actualité sur la réforme du Lycée et la présentation de la 1^{er}E étape de la préparation de Rentrée 2019-2020 : M.VENIANT

- *Point d'actualité sur la réforme du lycée :*
 - o Le travail engagé en interne depuis la rentrée :
 - Participation des proviseurs adjoints et du proviseur à un séminaire inter-académique Région académique Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux le 24 sept. Présentation des grandes lignes de la réforme par M.HUART le directeur général de l'enseignement scolaire.
 - Organisation d'un conseil pédagogique en interne sur le sujet de la réforme du lycée : une cinquantaine de participants. Temps d'échange et de partages d'informations et de visions.
 - Participation des proviseurs adjoints et du proviseur à une autre réunion à une autre échelle le 12 oct au lycée Louis de Foix. Réunion pilotée par M.MACE secrétaire général adjoint du recteur en compagnie du DASEN des Pyrénées Atlantiques : réunion de travail sur l'élaboration de la carte des spécialités et des options. Temps consacré aussi à un échange sur la mise en œuvre de la réforme.
 - o Les grandes lignes de la réforme :
- 1^{er} étape de la préparation de rentrée 2019-2020 : travail sur les effectifs prévisionnels (**Annexe N° 3**)

Une information est donnée aussi aux membres du conseil d'administration sur les supports enseignants. Face aux difficultés un peu récurrentes concernant l'enseignement de la SI pour la classe de prépa PCSI et en lien avec l'inspectrice disciplinaire et l'inspection générale, le projet est de faire une demande d'un poste spécifique national. L'enseignant présent en 2017-2018, ne souhaitait pas continuer à enseigner en classe prépa. Le lycée sollicite un support propre pour assurer ces heures.

Point aussi sur le poste de français en prépa: service scindé avec un enseignant qui aura un service complet sur les prépas avec 3 classes et un complément assuré par un autre enseignant.

Pour poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme, une rencontre est programmée le jeudi 29 novembre de 13h à 15h avec les coordonnateurs.

Il s'ensuit un dialogue entre les personnels enseignants et les proviseurs relatif à la prochaine DGH (Dotation Globale Horaire) et notamment sur les perspectives des enseignements à la rentrée 2019. Sa réalisation va être complexe.

Monsieur le Proviseur indique que Monsieur le Recteur décidera de la carte des spécialités selon la structure de l'établissement (au minimum 7 et le maximum 10). La lisibilité des orientations des familles ne se fera qu'à compter de la fin du 2nd trimestre.

Inquiétudes des enseignants sur les besoins disciplinaires à l'issue de ces choix d'orientation.

Concernant la Réforme, Monsieur le Proviseur précise que des journées de formation sont prévues (2 jours pour le disciplinaire et 5 jours pour l'enseignement de spécialité) entre février et fin mars 2019 pour le disciplinaire.

Monsieur JEAULT fait remarquer que les enseignants ne disposent que de peu de temps pour donner leur avis sur les programmes de la réforme (la consultation est organisée entre le 5 et 18 novembre).

MOTION DU SNES présentée par Monsieur DESCHAMPS enseignants (annexe jointe n° 4)

- Nombre de votants : 21

voix pour 19 ■■ contre 0 ■■ abstention 2

5 Point d'étape sur le thème de l'orientation : les grandes lignes M.MINIER

Présentation du calendrier des différentes phases de l'orientation entre novembre 2018 et avril 2019

Portes ouvertes des CPGE le 31 janvier 2019.

Des enseignants de l'Université seront sollicités à cette occasion

Voir le document joint en annexe : Annexe N° 5

6 Présentation des tarifs pour l'année 2019 (vote).Mme DOMENGE

Vote sur les tarifs des ventes, des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Nombre de votants : 21

voix pour 21 ■■ contre 0 ■■ abstention 0

Annexe N°6

7 Echancier des dates de prélèvements pour 2019(vote).Mme DOMENGE

Nombre de votants : 21

voix pour 21 ■■ contre 0 ■■ abstention 0

Annexe N°7

8 Présentation des critères d'attribution des fonds sociaux et caisse de solidarité Mme DOMENGE

Les fonds sociaux ne peuvent être attribués qu'aux élèves du secondaire pour l'hébergement et la restauration, la caisse de solidarité s'adresse à tous les élèves ayant des difficultés financières autres (participation projets, sorties, voyages....)

Annexe N° 8

9 Contrats et Conventions (vote). Mme DOMENGE

- Convention avec la MGEN : dessins de paix
- Nombre de votants : 21
 - voix pour 21 ■■ contre 0 ■■ abstention 0
- Convention pour le stage de fin d'année des étudiants d'ECE 1 :

M.ETCHEGOIN présente la philosophie de cette convention et du projet. L'objectif est de permettre aux élèves de 1ère année de classe prépa d'effectuer un stage en immersion (entreprise, association) afin de leur permettre une meilleure réussite aux concours et en amont de mieux préparer leur orientation (Aide à la candidature par préparation orale et présentation de CV)

Nombre de votants : 21

voix pour 21 ■■ contre 0 ■■ abstention 0

10 Sorties d'inventaire (vote).Mme DOMENGE

- Pour trois biens : le piano, le lave linge et le sèche linge.
- Nombre de votants : 21

voix pour 21 ■■ contre 0 ■■ abstention 0

11 Définition des durées d'amortissement (vote).Mme DOMENGE

Plan d'amortissement des biens immobilisés

- Nombre de votants : 21
 - voix pour 21 ■■ contre 0 ■■ abstention 0

12 Point sur la restructuration : M.VENIANT

Les travaux se passent beaucoup mieux.

La phase 2 a trouvé son rythme de croisière. Toutes les difficultés sont presque derrière nous. Le planning a enfin pu être arrêté.

- la fin de la phase 2 est programmée au 15 avril 2019
- le déménagement et l'emménagement se feront sur les vacances de printemps.
- la fin de la phase 3 est programmée pour les vacances de Noël 2019.

Le quotidien de la phase 3 sera largement perturbé. La raison est simple. Le chantier occupera le centre de l'établissement. Il faut organiser une zone chantier. Le cheminement piéton pour toutes les personnes qui seront dans le bât C et F devra se faire en contournant par l'extérieur la façade nord du bât B.

- le préau : un espace de protection des élèves devrait être très prochainement implanté au début de l'allée b des algécos. Sa superficie sera de 84 m2. Cette structure sera implantée pour 13 mois.
- insonorisation acoustique avec la pose de dalles de faux plafond dans le hall d'entrée
- pose également de convecteurs
- nous menons aussi en parallèle le dossier équipement pour les nouveaux espaces.

Levée de séance à 20 h 45

Le Secrétaire de Séance

Le Proviseur,

Jocelyne GEST

Jean-Régis VENIANT